

**Ville de Châteauneuf sur Charente**

Membres en exercice: 23

**Membres présents: 18**

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2017-95  
Conseil Municipal du 20 Septembre 2017

**DATE DE CONVOCATION** : 14 Septembre 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR** : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON –

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS** : M.A. CHEVALIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: C. BONNEAU

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**VU** l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les Décrets n° 2007-675 du 2 mai 2007 et n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatifs à la présentation du rapport à l'Assemblée délibérante,

**CONSIDÉRANT** la transmission du rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la Région de Châteauneuf-sur-Charente,

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR**, décide :

- de prendre acte de ce document et d'approuver son contenu. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE